

Année Scolaire 2020 - 2021

Au vu de la circulaire 8052 et des Directives WBE du 30 avril 2021, l'organisation de la fin d'année est adaptée aux circonstances.

Les seuls examens organisés cette année sont :

- Les évaluations certificatives obligatoires du CE1D et du CESS
- Les évaluations sommatives dans les années terminales concernées par l'obtention du CESS (alias la 6^e année). Ces dernières sont au nombre de 8 maximum (y compris les CESS en histoire et Français) et doivent prendre place sur 7 demi-jours maximum entre le 14 et le 22 juin.
- Il n'y a pas d'ajournement en septembre.

Dans ces conditions, pour les 6^e année, les examens porteront donc sur :

- CESS Histoire
- CESS Français
- Mathématique (4h, 6h et 7h)
- Les Options (Latin-Grec-Biologie 2h-Chimie 2h-Physique 3h-Italien-Espagnol-Sciences Economiques-Sciences Sociales-Education Artistique)
 - o Pour les deux grilles « Langues » (grille 6 et 7) s'ajoute un examen en Anglais et en Néerlandais.

Les examens sont uniquement écrits sauf pour les examens des langues modernes. En effet, l'expression orale se tiendra la semaine du 31 mai au 4 juin.

Pour les 2^e année, les examens porteront sur :

- Le CE1D Néerlandais – partie orale
- Le CE1D Néerlandais – Partie écrite
- Le CE1D Français
- Le CE1D Mathématiques
- Le CE1D Néerlandais
- Le CE1D Sciences

1. Période des révisions

Classes	Début	Fin
2 ^e et 6 ^e année	Le lundi 7 juin	Le vendredi 11 juin

2. Examens de juin

Classes	Début	Fin
2 ^e année	Le lundi 14 juin	Le lundi 21 juin
6 ^e année	Le lundi 14 juin	Le mardi 22 juin

3. Notation des examens (rappel)

	Points des deux périodes		Ex Juin	Total
2 ^e	20	20	20	60
6 ^e	20	20	30	70

4. Affichage des résultats

Les résultats des délibérations seront envoyés via Teams le jour de la délibération.

Délibérations des 6^e année : le 23 juin

Délibérations des 2^e année : le 24 juin

5. Recours et contestations des décisions finales des conseils de classe

a. Procédure de recours interne

Le Lundi 28 juin de 9h à 15h et le Mardi 29 juin, de 9h à 13h30, les parents ou les élèves majeurs pourront rencontrer, en cas de contestation, le chef d'établissement ou son représentant afin d'obtenir tous les renseignements concernant la décision du conseil de classe.

A cette occasion, les parents ou les étudiants majeurs pourront consulter **leurs** épreuves qui ont fondé la décision du Conseil de classe. Il ne peut être question de consulter les épreuves d'autres élèves.

Si des parents ou des élèves majeurs apportent des **faits nouveaux dans le cadre d'un recours interne**, un Conseil de recours sera convoqué le **mercredi 30 juin**.

b. Procédure de recours externe

Pour autant qu'ils aient épuisé la procédure de conciliation interne, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un recours externe contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction, **jusqu'au 10 juillet 2021** par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

*Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Conseil de recours contre les décisions des conseils de classe de l'enseignement
secondaire –
Enseignement de caractère non confessionnel
Bureau 1F140
Rue Adolphe Lavallée, 1 1080 BRUXELLES*

6. Remise des bulletins

Les décisions de fin d'année (classes de 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e) et les bulletins seront remis aux élèves selon un horaire en décalé le lundi 28 juin.

En effet, l'envoi par courrier a posé énormément de problèmes l'année dernière du fait de la nouvelle politique de distribution des courriers de la poste.

Seuls les élèves seront autorisés à venir chercher ce bulletin afin de préserver les bulles-classe.

La **remise des décisions** aux élèves de 6^e se fera le **mardi 29 juin à 14h30** en même temps que la remise des prix à l'ensemble des élèves primés. Cette remise se fera par classe et uniquement en présence des élèves.

7. Visite des parents

Elle aura lieu par TEAMS uniquement le **mardi 29 juin de 17h à 19h pour toutes les classes**. Les demandes de photocopies sont à adresser par courriel à M. le Directeur-Adjoint. Pour des raisons d'organisation, les demandes de copies devront être envoyées jusqu'au 30 juin à 16h au plus tard.

Le Directeur,

M. Pasquarelli